

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 29 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de HURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme MORIN Mylène, Maire.

**PRESENTS :** OLLIVIER – GARCIA – CONSTANTIN – BOCHET G – MAUGENET – MORILLON  
MORIN – DUSSEAU – BOCHET M – MAUBOURGUET

**ABSENTS :**

**EXCUSES :** LARTIGUE

**Secrétaire de séance :** GARCIA

Madame LARTIGUE Maëva donne pouvoir à Madame MORILLON Stéphanie

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour :

- Terrain Jean de la Moune
- Décision Modificative n°3
- 

### **TERRAIN JEAN DE LA MOUNE**

Madame Le Maire soumet au Conseil Municipal un projet d'achat de parcelle lieu-dit Jean de la Moune.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à initier la démarche afin qu'une décision puisse être prise en 2025.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité d'acheter un poste informatique pour le secrétariat.

En effet, le poste existant était en location et cette dernière prend fin au 9 janvier 2025.

Il a été envisagé de conserver ce matériel mais la proposition établie par le prestataire n'était pas intéressante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'achat d'un poste informatique et décide de modifier le Budget 2024 comme suit :

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

D – 21531 – réseaux d'adduction d'eau	- 1 600.00 €
opération 79 – extension de réseaux	
D – 2188 – autres immos corporelles	+1 600.00 €
opération 74 – achat matériel	

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **PRESENTATION CŒURS EN REOLAIS**

Monsieur Richard GAUTHIER, Vice-Président de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde en charge du sport, présente la manifestation Cœurs en Réolais en vue de l'organisation 2025.

### **SIAEPA BASSANNE – DROPT – GARONNE**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet du SIAEPA Bassanne – Dropt – Garonne de mettre en place un contrôle obligatoire des branchements à l'assainissement collectif en cas de cession immobilière.

En effet, des problèmes de fonctionnement sont rencontrés et notamment au niveau des eaux pluviales qui se déversent dans les installations d'assainissement collectif.

Instaurer ces contrôles permettrait de pouvoir détecter les problèmes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS : MANDATEMENT AU CABINET SEBAN**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la motion des élus du Conseil Communautaire du Réolais en Sud-Gironde en date du 25 janvier 2024 concernant le « Devenir du classement ZRR de la Communauté de Communes » ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en France Ruralités Revitalisation ;

Constatant que l'arrêté FRR 2024 n'inclue pas la commune de HURE dans la liste des collectivités bénéficiant de ce dispositif ;

Constatant que le recours gracieux sur le sujet est demeuré sans réponse satisfaisante ;  
Considérant l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- mandater le Cabinet SEBAN afin d'intenter au nom et pour le compte de la Commune toute action en justice visant au retrait et/ou à l'annulation de l'arrêté du 19 juin 2024 et ce en première instance ou en appel si nécessaire ;
- autoriser Le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise suite à la vente de la parcelle cadastrée section ZK n°217.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **CIMETIERE**

Un entretien a eu lieu avec le propriétaire des terres qui jouxtent le cimetière.

Un accord a été trouvé pour l'achat d'une parcelle d'environ 1300 m<sup>2</sup> afin de prévoir l'extension du cimetière et la création d'un parking. Le prix au m<sup>2</sup> serait de 1.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'achat de cette parcelle et autorise Madame Le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cet achat.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **REVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS ET GARAGES COMMUNAUX**

Il est rappelé au Conseil Municipal que la revalorisation des loyers des logements et des garages communaux intervient chaque année au 1<sup>er</sup>. janvier. Cette augmentation est calculée en fonction de l'indice de référence des loyers, soit une augmentation de 2.47% au 1<sup>er</sup>. janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réactualiser les loyers des logements communaux au 1<sup>er</sup>. janvier 2025 en appliquant une augmentation de 2.47% et décide de ne pas réactualiser les loyers des garages

Le montant des loyers des logements sera mensuellement de :

Logement n°1 de l'ancienne poste : 447.91 €

Logement n°2 de l'ancienne poste : 412.12 €

Logement n°3 de l'ancienne poste : 267.88 €

Logement de l'épicerie : 548.60 €

Logement de l'école : 518.46 €

Loyers des garages : 21.57 € par mois.

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 55.